



12, rue de Louvois - 75002 PARIS- tel / 01.40.15.82.68 - fax / 01.40.15.85.99- sud@culture.fr

## CTPM du 4 juin :

illustration du proverbe du XIV<sup>ème</sup> siècle :

« Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre »

### 1. Le contexte : « Atmosphère, atmosphère.... »

C'était en l'an de grâce MMX<sup>1</sup>, un certain 15 prairial, selon le calendrier révolutionnaire. Le printemps, ce jour-là, s'était transformé en été torride. Un soleil de plomb s'abattait sur la bonne ville de Lutèce.

La chaleur s'étendait partout jusque sous l'annexe des appartements royaux sise au lieu dit « des Bons enfants » où, régulièrement, le Grand Chambellan<sup>2</sup> réunissait son Conseil des Tumultes, des Prophéties et des Merveilles, le fameux CTPM, si cher à nos ancêtres, les représentants des petites mains plus connus sous le nom de SYNDIKOIS, venus de tous les coins du royaume : du Nord, de l'Est, de l'Ouest et du SUD, qui y étaient conviés.

Non loin de là, au Palais de justice de Lutèce, se tenait un rassemblement de vils croquants et manants venus soutenir deux sympathiques saltimbanques. Ces derniers avaient interjeté appel après avoir été condamnés à de lourdes de peines de galère, en première instance, sur ordre d'une institution bien en cour (même si tous ses membres ne l'étaient pas) : l'ainsi nommée « Confédération Française Dém... [là, le parchemin est devenu illisible] du Travail<sup>3</sup> ».

*Note du transcripteur* : la Direction Nationale de la CFDT a intenté un procès contre des travailleurs en lutte -deux intermittents du spectacle - pour avoir participé en 2005 à une action au cours de laquelle une certaine de personnes s'était invitée au siège national de cette confédération pour en rencontrer la direction et lui demander pourquoi elle avait signé en 2003 des accords contre les intermittents, contre les chômeurs, contre les retraités... Deux ans plus tard, la Direction Nationale de la CFDT a demandé la mise en examen de deux d'entre eux pour « violation de domicile ».

### 2. Le Conseil des Tumultes, des Prophéties et des Merveilles

Entouré, comme à l'accoutumé de ses fidèles conseillers et de bien d'autres connétables, le Grand Chambellan s'était levé ce matin-là de bonne humeur, comme tous les jours, du reste. Autour de lui, les quelques satrapes<sup>4</sup> convoqués pour l'occasion attendaient sagement leur tour pour « monter au créneau » sur son ordre et pour, selon les cas, soit pourfendre soit écarter d'un revers de main les

1 En ce temps là, les dates, comme les documents officiels, s'écrivaient en latin dans toute l'Europe.

2 Dans l'administration moderne, il paraît que l'équivalent du Grand Chambellan est le directeur de cabinet du ministre.

3 Travail (selon le Petit Robert) : nom masculin (v. 1210 ; bas latin trepalium, variante de de tripalium « instrument de torture » ; du latin classique, tripalis « à trois pieux [Dispositif servant à immobiliser les grands animaux (chevaux, bœufs pour pratiquer sur eux certaines opérations].

Travailler : peut servir également, selon certains, à gagner plus, dans certains cas paraît-il... si on travaille plus. Mais à SUD, on n'y croit pas trop !

4 Nous rappelons à nos chères lectrices et nos chers lecteurs que, selon la définition de l'abrégé du livre de tous les savoirs, « Satrape » désignait dans l'Empire perse le gouverneur d'une province. Au figuré, ce terme signifie : « homme despotique, riche et voluptueux »... Par extension, on désignera ici par « Satrape », tout membre de la haute « élite » administrative qui se surpasse dans la mise en œuvre de toutes les politiques les plus rétrogrades.

arguments – que souvent, ils considéraient n'être que des arguties anti-modernes – des syndikois. Pourtant ce n'était rien que pour eux, représentants des petites mains et du peuple de l'abîme, que ce Grand Conseil était organisé !

C'est dire l'immense condescendance (« et l'immense respect », avait-il coutume de dire) que notre Chambellan, comme ses prédécesseurs, avait pour le petit peuple et ses représentants. Mais c'était aussi l'occasion pour notre bon Monseigneur de montrer, sous ses dehors affables et fort courtois, combien il savait être inflexible face au sort des sujets du département ministériel dont il avait la charge.

Pour toute réponse aux questions posées par les syndikois, il répondait invariablement, avec force sourires et petits mots parfois plaisants, en leur promettant monts et merveilles et en leur assurant, avec l'aplomb qui sied aux personnes de son rang : « tout va très bien, Madame la Marquise, tout va très bien. ».

Bien sûr, nos chères lectrices et lecteurs savent bien qu'il s'agit là de temps oubliés, d'une époque révolue qui fit la fortune des charlatans et des arracheurs de dents, où il suffisait pour gouverner, non pas de prévoir, mais simplement de paraître.

Et pourtant !

### **3. Que s'est-il vraiment passé, ce 4 juin (15 prairial) ?**

Vous le savez, pour l'essentiel, grâce au communiqué commun des représentants des petites mains « *Plan de rigueur* » à la *Culture*, diffusé le 9 juin au soir.

Concernant la catastrophe malheureusement prévisible de la culture dans le royaume, le syndikois SUD a lu l'appel du CRACC (Comité Régional d'Action pour la Culture et la Connaissance en Ile de France) pour une première rencontre de la conférence permanente et citoyenne pour la culture et la connaissance, vendredi 11 juin.

Les professionnels de la culture crient « Au secours ! ». La réponse est invariablement la même : *ne vous inquiétez pas... On va se rencontrer... le Ministre est particulièrement attentif à ce problème, etc... Bref, tout va très bien...*

Un représentant du syndikois SUD a alors profité de la pause méridienne pour venir apporter aux saltimbanques « inculpés » et à leurs amis manants et coquins, rassemblés devant le Palais, le soutien du syndikois et des petites mains qu'il représente. Comme d'autres témoignages de soutien, son message fut fort apprécié et applaudi .

Pendant ce temps-là et jusque tard dans la soirée, les représentants syndikois se sont relayés pour faire entendre la voix des petites mains – leurs mandants. Comme à l'accoutumé, ils n'obtinrent que de vagues réponses.

### **Jugez-en vous mêmes !**

Qu'il s'agisse :

1/ du cadrage budgétaire annoncé par le Premier Ministre pour la période 2011 – 2013 et ses conséquences particulières pour le ministère de la culture et de la communication : effectifs du ministère et de ses établissements, dépenses de fonctionnement, subventions aux opérateurs, crédits d'intervention, etc.

*Réponse : le ministre recevra le 22 juin les organisations syndicales, comme il s'y est engagé.*

2/ seconde phase de la RGPP : positions du Ministre de la culture et de la communication sur chacune des préconisations du rapport Miquel et, le cas échéant, autres propositions ministérielles ; calendrier des arbitrages et des annonces.

*Réponse : Ne vous inquiétez pas. Un rapport n'est qu'un rapport. Il ne dicte pas la conduite du ministère. Circulez, y a rien à voir...*

3/ Réforme du CNL : lettre ouverte au Ministre lui demandant de surseoir à cette décision (comme celui-ci l'a fait pour le statut de l'AFP). A ce jour, non seulement la réforme du CNL a été annoncée

au Journal officiel ... mais la lettre ouverte n'a toujours pas fait l'objet d'une réponse du Ministre.  
*Réponse : pas d'excuse pour la non-réponse du ministre (très surchargé, comme on sait !). Et, pour ce qui est de l'avenir du Service du livre et de la lecture comme de celui de la politique ministérielle en ce domaine : tout va très bien, tout va très bien...*

4/ modalités de fonctionnement des commissions administratives paritaires au ministère de la culture et de la communication s'agissant, en particulier, de la présidence des séances.

*Réponse : engagement du Grand Chambellan pour que les CAP ne soient pas présidées par des chefs de bureau.*

*NOTE : Il semble que cette disposition n'ait pas été appliquée lors de l'ouverture de la CAP des secrétaires administratifs le 10 juin.....*

5/ validation, au titre de la pension civile, des services effectués en qualité d'agent non titulaire dans plusieurs établissements du ministère de la culture et de la communication.

*Réponse : engagement du Grand Chambellan pour un décret clarifiant la situation.*

6/Point d'étape fusion SNT/EMOC

*Réponse : tout va très bien. La cellule mise en place a très bien travaillé... Il n'y a plus que 12 agents sur le carreau ! Puisqu'on vous dit que tout va bien !*

7/ Fusion des corps (question SUD)

*Réponse : Il n'y a plus le feu au lac, selon la Fonction publique. Seuls, conservateurs et conservateurs généraux vont fusionner, Pour le reste, on prend le temps... Tout va très bien donc, madame la Marquise !*

8/ Charte sociale des entreprises sous-traitantes (Question SUD )

*Réponse : engagement du Grand Chambellan : on s'y attache. Nous sommes très conscients des conditions sociales particulièrement indignes trop souvent imposées aux salarié-es des entreprises sous-traitantes.*

## **Conclusion**

Ainsi, voyez-vous bonnes gens, comment s'est déroulé le dernier **Conseil des Tumultes, des Prophéties et des Merveilles du 4 juin de l'an MMX**. Mais les précédents se déroulaient de la sorte !

Est-ce ainsi que les CTPM doivent vivre ?

Voilà, chères lectrices et lecteurs ce qui arriva, il y a bien longtemps, au Conseil des Tumultes, des Prophéties et des Merveilles.

Mais, rassurez-vous : c'était en ce temps-là !

De nos jours, de telles pratiques ne sauraient être de mise dans notre société où règnent la paix et la fraternité. Non, aujourd'hui, nous vivons sous les auspices du dialogue social ! Et toute ressemblance entre les faits rapportés ici et la véridique histoire du CTPM du 4 juin 2010 ne saurait être que fortuite !

SUD Culture 10 juin 2010